

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 2 juin 2025

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
22

V – RESSOURCES HUMAINES

2025 – 40 (14) : Mise à jour du tableau des effectifs et des emplois au 2 juin 2025

Rapport au Conseil Municipal :

Les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif nécessaire au fonctionnement (création, suppression, modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Il est également indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, de déterminer par délibération, le tableau des effectifs de sa collectivité.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L.411-1 à L.411-6, L.415-1 et L.415-3 du Code général de la fonction publique,

Considérant le besoin de la collectivité de disposer d'un tableau des effectifs des emplois à jour,

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/06/2025

Application agréée E.legalite.com

99_DE-067-2167 03439-2025.06.02-CM2025_06_0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CREE** les grades suivants, correspondant aux recrutements à venir :
 - 1 poste d'adjoint administratif territorial (35h00) (job d'été Boléro),
 - 20 postes d'adjoint territorial d'animation (19h00 – 20h00 – 21h00 – 24h30 – 25h00 – 26h30 – 27h30 – 29h00 – 29h30 – 32h00 – 35h00) (directeur, adjoint au directeur, animateurs et ATSEM)
 - 1 poste d'adjoint du patrimoine (35h00) (job d'été médiathèque)
 - 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe (32h00)
 - 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe (32h00)
 - 4 postes d'adjoint technique (35h00 – 18h00 – 20h30) (job d'été ateliers, agent technique polyvalent et agents de restauration).

- **SUPPRIME** les grades suivant :
 - 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe (35h00) (directeur financier),
 - 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe (35h00) (directeur financier),
 - 1 poste de rédacteur (35h00) (directeur financier),
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (20h00) (assistante RH),
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (20h00) (assistante RH),

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs sur des emplois permanents et non permanents joint en annexe à compter du 2 juin 2025.

- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés.

- **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Cécile DELATTRE



Le Secrétaire de séance,

Sofiane AIT IKHLEF



REÇU EN PREFECTURE

1e 05/06/2025

Application agréée E.legalite.com

99_DE-067-2167 03439-2025.06.02-CH2025_06_0